



## CONDITIONS PARTICULIÈRES :

L'autorisation d'utiliser la salle est délivrée par le Maire par la signature du présent contrat.

L'organisateur :

- s'engage à respecter les lois et décrets régissant les spectacles et les dispositions du règlement d'utilisation pris par arrêté municipal dont un exemplaire lui est remis lors de la signature du contrat ;
- s'engage à évacuer ses ordures ménagères ainsi que ses emballages (tri) sous peine de se voir facturer l'enlèvement par la commune de ces derniers.

## CLÉS :

Elles seront restituées **IMPERATIVEMENT** le lendemain avant 08h.00 aux bureaux de la Mairie ou déposées dans la boîte à lettres de la Mairie.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

**DÉCLARE avoir reçu :**

- copie du contrat,
- copie du règlement d'utilisation des locaux.

et

**ACCEPTE les conditions du présent contrat pour l'utilisation de la salle réservée.**

Fait à Fégréac, le \_\_\_\_\_

*Date et signature suivies de la mention «Lu et Approuvé»*

L'intéressé(e)

**Pour le Maire,  
L'agent délégué,**

***Voir annexes : règlement (remis à l'élaboration du contrat) et état des lieux (remis lors de la remise des clés)***

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Fégréac, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour le **traitement des demandes de location de salle communale et leur gestion**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratif et technique.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Fégréac Monsieur Le Maire, référent RGPD, 1 rue de la Mairie et mairie@fegreac.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL